



PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 février 2009

(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESIDENCE : Madame Marie-Laure ROQUELLE

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs - ROQUELLE - MANCEAU - LEMOINE - EZAVIN HORNEBECK - AUDOUIN - MARTEAU - BABIN - LUCE - GOUARDO - de SAINT POL - ARNOUX - LAURENT - TALON - BATTISTUTTA - ROBERT - LE FAUCHEUR - SAINT JALMES - ESTEVE - ROUSIER - MAILLARD – TURC -formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs BOONE - BUCHER - VIRFEU - THEVENOT - THUEUR -

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Madame Turc comme secrétaire de séance,

- ⇒ APPROUVE le procès verbal du 9 janvier 2009
- ⇒ A DEBATTU des orientations budgétaires pour l'exercice 2009, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- ⇒ DEMANDE le renouvellement d'un compte à terme auprès de l'Etat pour une durée d'un mois
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce compte
- ⇒ AUTORISE le Maire à placer au maximum 3 000 000 € sur ce compte
- ⇒ AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire pour le renouvellement du placement
- ⇒ S'ENGAGE à augmenter le montant des investissements qui seront proposés au BP 2009 par rapport aux montants constatés sur les CA 2005, 2006 et 2007.
- ⇒ SOLLICITE à ce titre le versement anticipé du FCTVA 2008 au cours de l'exercice 2009
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer une convention avant le 1er avril 2009 avec le Préfet pour concrétiser cet engagement.
- ⇒ FIXE le montant des vacations de police afférentes aux opérations funéraires à 20€ à compter du 1^{er} mars 2009
- ⇒ DECIDE d'autoriser le versement de ces vacations afférentes aux opérations funéraires au personnel en charge de ces dernières
- ⇒ DECIDE d'instaurer une participation familiale aux sorties payantes organisées à l'attention des adolescents de la salle jeune
- ⇒ APPROUVE le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications concernant les rues Villain, d'Ergal et des Croix de Pierres.
- ⇒ SOLLICITE du Département, d'EDF, du SEY et de France Télécom les subventions prévues au titre du programme 2009 susvisé
- ⇒ S'ENGAGE à assurer le financement du programme de travaux d'insertion des réseaux électriques et de télécommunications s'élevant à 181K€ et la TVA correspondante

- ⇒ S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget communal exercices 2009 et suivants.
- ⇒ DEMANDE à bénéficier de la D.G.E. au taux de 30% majoré de 10%, pour le remplacement de l'éclairage public des rues d'Ergal, Vilain et des Croix de Pierres pour un montant HT évalué à 102K€ et à 123K€ TTC.
- ⇒ DECIDE d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de subvention européenne concernant un projet de voyage en Espagne pour les jeunes de 14 à 17 ans.
- ⇒ ABROGE le règlement intérieur de la halte-garderie du 9 novembre 2007
- ⇒ APPROUVE le projet de règlement intérieur de la halte-garderie
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement de la restauration du tableau de "Démocratie".
- ⇒ SOLLICITE une subvention complémentaire, au taux de 20% de la dépense subventionnable, auprès du Conseil général, Direction des affaires culturelles
- ⇒ DECIDE de l'inscription de cette dépense et des recettes correspondantes au budget de la commune en section d'investissement - article 2316 au budget primitif 2009

Madame le Maire
M.L. ROQUELLE